

Appel de projets d'art public éphémère Les artistes invités à soumettre des œuvres pour la période estivale

Magog, le 23 février 2023 – La Ville de Magog lance un appel de projets aux artistes professionnels ou de la relève pour la réalisation de projets d'œuvres artistiques éphémères pour la période estivale 2023. Les œuvres retenues seront installées près des infrastructures culturelles ou dans le parc de la Baie-de-Magog dès la fin du mois de juin, et ce, pour une durée de quelques mois. Les personnes intéressées peuvent soumettre un projet jusqu'au 17 avril. Tous les détails sont disponibles sur le site Internet de la Ville au ville.magog.qc.ca/art-public.

La mairesse de la Ville de Magog, M^{me} Nathalie Pelletier, explique que ce projet répond à la nouvelle Politique culturelle et patrimoniale. « Quatre œuvres ont été installées lors de la première édition. Elles ont permis d'embellir le quotidien des Magogoises et des Magogois à l'automne dernier, en plus de bonifier l'offre culturelle sur le territoire et de mettre en valeur des artistes d'ici. Nous espérons que les artistes de Magog répondront une fois de plus à notre appel. »

« Nous sommes heureux de renouveler l'expérience à la suite du succès de la première édition. Les œuvres d'art exposées sont des moteurs d'attractivité et contribuent au dynamisme de notre ville. C'est pourquoi le conseil municipal souhaite se doter d'une vision concernant l'art public sur son territoire », ajoute M^{me} Josée Beaudoin, présidente de la Commission de la culture.

Critères d'évaluation

Les personnes intéressées à soumettre un projet doivent être citoyens de Magog ou membres actifs d'un organisme culturel admis dont la mission première est la culture. Les projets soumis seront évalués selon les critères suivants :

- La qualité et la pertinence du concept proposé;
- L'intégration de l'œuvre dans son environnement;
- La faisabilité du projet (l'échéancier, l'aspect technique et la sécurité);
- L'apport du projet au niveau de la promotion de la Ville;
- L'apport du projet au niveau de la promotion des arts et du travail de l'artiste;
- La notion de participation citoyenne ou de médiation culturelle dans le cadre du projet.



Tous les projets reçus qui répondent aux critères d'admissibilité seront analysés par le comité de sélection.

Budget alloué

Un montant sera alloué à chaque artiste en guise de droits d'exposition, incluant la réalisation de l'œuvre, son installation et son démontage. Le budget octroyé dépend de la durée de présentation.

Échéance et documents obligatoires

Les personnes intéressées doivent faire parvenir un courriel à la Division culture, bibliothèque et patrimoine au loisirsculture@ville.magog.qc.ca et acheminer les documents suivants :

- CV artistique et portfolio de l'artiste (exemples de réalisation);
- Description de la démarche artistique;
- Description détaillée de l'œuvre;
- Croquis préliminaire;
- Durée de présentation de l'œuvre;
- Proposition d'espace de réalisation;
- Budget préliminaire;
- Choix des matériaux.

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier de la Ville de Magog et du gouvernement du Québec dans le cadre de l'Entente de développement culturel.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

